

## Personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales en 2019

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

([https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport\\_charges\\_et\\_produits\\_-\\_propositions\\_de\\_lassurance\\_maladie\\_pour\\_2022\\_juillet\\_2021.pdf](https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf)).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de maladie inflammatoire chronique intestinale (maladie de Crohn, arthropathie au cours de la maladie de Crohn, recto-colite hémorragique ou arthropathie au cours de colite ulcéreuse), et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal ou relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO l'année n pour tout autre motif avec une maladie inflammatoire chronique intestinale comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale), et/ou personnes hospitalisées en Soins de Suite et de Réadaptation l'année n avec une maladie inflammatoire chronique intestinale comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 273 100 personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales, dont 53% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 50 ans et 49 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 9%, dont 54% sont des femmes. Dans l'ensemble, 73% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec les maladies inflammatoires chroniques intestinales. Le taux brut tous régimes confondus est de 4,12‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 4,1‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC), 2,78‰ sont prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales, contre 3,91‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 3,31‰ contre 3,89‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts**  
**des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	1 500	27 300	45 200	23 400	19 700	11 400	128 500
Taux brut	0,25‰	3,66‰	5,53‰	5,86‰	5,72‰	4,38‰	4,06‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	1 300	32 300	56 300	24 500	17 000	13 200	144 600
Taux brut	0,23‰	4,02‰	6,43‰	5,68‰	4,41‰	3,31‰	4,18‰
<b>Total</b>							
Effectif	2 800	59 600	101 500	47 900	36 700	24 600	273 100
Taux brut	0,24‰	3,85‰	6‰	5,77‰	5,03‰	3,73‰	4,12‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés**  
**des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	13 800	3,66‰	3,66‰	15 500	3,79‰	3,79‰	29 400	3,72‰	3,73‰
Bourgogne-Franche-Comté	5 300	4,02‰	3,92‰	6 000	4,19‰	4,18‰	11 200	4,11‰	4,06‰
Bretagne	5 700	3,60‰	3,55‰	6 400	3,68‰	3,69‰	12 100	3,64‰	3,62‰
Centre-Val de Loire	5 000	4,16‰	4,10‰	6 000	4,50‰	4,51‰	11 000	4,34‰	4,32‰
Corse	700	4,58‰	4,25‰	700	4,55‰	4,30‰	1 400	4,57‰	4,29‰
Grand Est	11 900	4,75‰	4,68‰	13 800	5,04‰	5,00‰	25 700	4,90‰	4,85‰
Guadeloupe	300	1,64‰	1,64‰	400	2,10‰	2,05‰	700	1,90‰	1,88‰
Guyane	100	1,20‰	1,59‰	200	1,64‰	2,06‰	300	1,44‰	1,85‰
Hauts-de-France	15 300	5,42‰	5,50‰	17 000	5,54‰	5,58‰	32 300	5,48‰	5,54‰
Ile-de-France	22 900	3,99‰	4,10‰	24 600	3,90‰	3,96‰	47 600	3,94‰	4,03‰
Martinique	400	2,28‰	2,20‰	500	2,73‰	2,57‰	900	2,53‰	2,42‰
Mayotte	< 100	0,34‰	0,55‰	< 100	0,38‰	0,41‰	< 100	0,36‰	0,50‰
Normandie	6 600	4,25‰	4,23‰	8 100	4,73‰	4,76‰	14 700	4,50‰	4,51‰
Nouvelle Aquitaine	10 400	3,66‰	3,55‰	12 100	3,86‰	3,81‰	22 500	3,76‰	3,69‰
Occitanie	11 300	3,99‰	3,90‰	12 500	4,04‰	4,00‰	23 800	4,02‰	3,95‰
Pays de la Loire	6 400	3,54‰	3,57‰	7 300	3,69‰	3,73‰	13 700	3,62‰	3,65‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 900	4,44‰	4,33‰	12 000	4,40‰	4,34‰	23 000	4,42‰	4,34‰
Réunion	1 000	2,30‰	2,53‰	1 100	2,30‰	2,44‰	2 100	2,30‰	2,49‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales par classe d'âge en 2019**

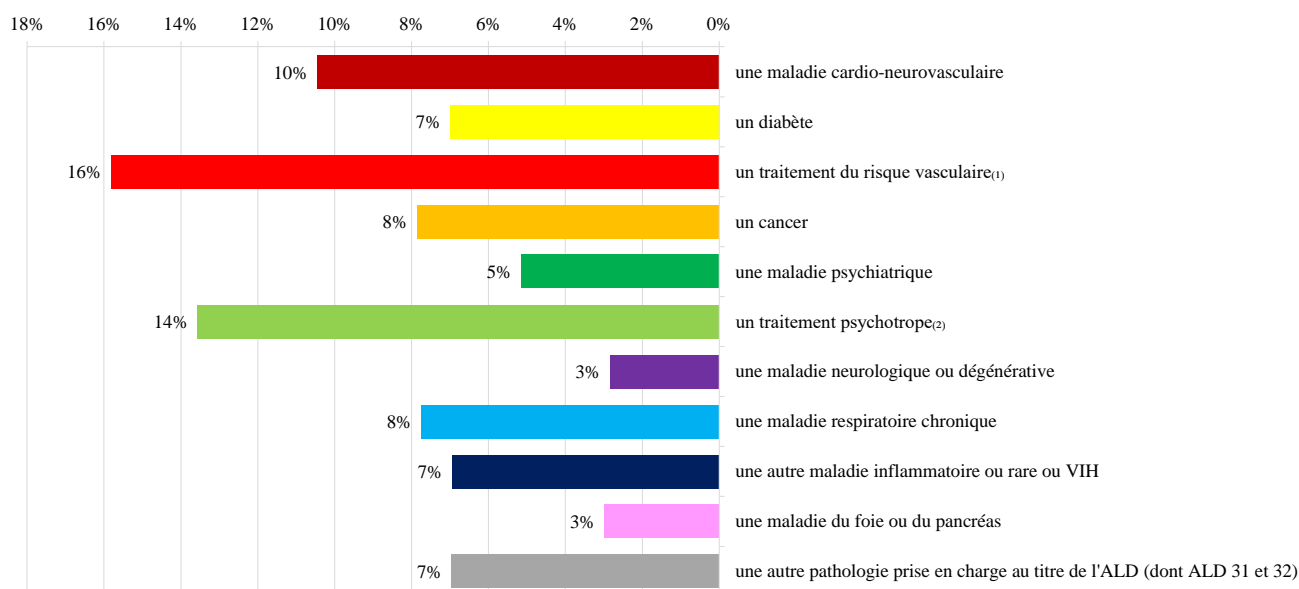
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	200	300	500	1 400	2 400
Effectif total	2 300	52 300	84 600	39 300	29 500	18 900	226 900
Taux brut	-	0,06%	0,25%	0,80%	1,69%	7,37%	1,08%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales décédées en 2019 sont respectivement de 75 ans et de 77 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales, pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 989 millions d'euros (0,6%) sont attribués à la prise en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales :

- 531 millions d'euros pour les soins de ville (54%)
- 375 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (38%)
- 83 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (8%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 3 620 euros par personne (Tous régimes confondus).

### 6. Evolutions entre 2015 et 2019

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales est de 5,16%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de 0,01 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

#### b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux maladies inflammatoires chroniques intestinales est de 5,43%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 2,18%.